



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 22 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 22 mars à 9h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean RONSIN, André LAITU, Pascal HERVE (Suppléant M. GEORGET), Yann SOULABAILLE, Jean-Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Marie-Edith MACE, Emmanuelle ROUSSET, Messieurs Régis GEORGET, Georges DUMAS, Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel le MOAL, Christian SORIEUX, Jean-Claude BELINE

Pouvoir :

- de Madame Marie-Edith MACE à Monsieur Michel DEMOLDER
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Messieurs Charles LERAY Paierie Départementale, Monsieur Yvon MELLET du SIEFT, Messieurs Antoine DECONCHY, Olivier VINCENT et Camille SIMON, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 15 mars 2024

N°24/03-14 Avenant aux marchés de travaux AVA

Comité syndical du 22 mars 2024

N°24/03-14 Avenant aux marchés de travaux AVA

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°21/12-02 en date du 20 Décembre 2021 autorisant le président à signer et notifier les marchés publics de la troisième tranche de l'interconnexion en eau potable de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Considérant que les marchés de travaux relatifs à la réalisation de la troisième tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique ont été signés fin 2021 soit plus de deux ans après la consultation

Vu la demande d'avenant n°3 émanant du groupement LEDU-SADE-AGC, titulaire du marché travaux ouvrage, lot 3 de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Pour rappel, ce marché a été attribué par la CAO le 11 février 2020 et notifié le 20 décembre 2021 pour un montant de 2 570 315 € HT. Le marché avait été passé sous forme de marché négocié. Il comprend notamment le bâtiment et le pompage à Villejean, le pompage au réservoir de Sixt ainsi que le pilotage de l'interconnexion. Suite aux échanges avec les deux exploitants (SUEZ pour Eaux&Vilaine et SPL pour SMG), il s'avère important de mettre en place les équipements supplémentaires.

Vu l'avis favorable de la Commissions d'Appel d'Offres du 22 mars 2024.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) AUTORISER le président à signer l'avenant n°3, selon les montants maximaux validés par la Commissions d'Appel d'Offres du 22 mars suivants :

- +66 190 € HT

Le nouveau montant du marché s'élève à 2 838 800,30 € HT, ce qui représente une augmentation de 268 485,30 €HT par rapport au montant initial du marché (en tenant compte de l'ensemble des avenants), soit +10,45 %.

2°) INSCRIRE les crédits nécessaires au budget

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024
Le Président,

J. Boivent

Joseph Boivent

